

Le Lien



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!



Téléphone : 418-854-2260

Site Internet : www.saintlouisdahaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisdahaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

Conception et rédaction : Diane Bossé

À METTRE À VOTRE AGENDA

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance du conseil municipal aura lieu le lundi 2 août à 20h00 à la salle municipale. Les mesures sanitaires devront être respectées (port du masque, le lavage des mains et la distanciation d'un mètre).

Bienvenue à tous !

Veuillez noter que la séance municipale du mois de septembre aura lieu le mardi 7 septembre en raison du congé de la fête du Travail.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

RAPPEL



La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! rappelle à toute la population que vous pouvez bénéficier du service de ramonage des cheminées gratuitement. Vous devez téléphoner au bureau municipal au numéro suivant : 418-854-2260 poste 102 pour donner votre nom et adresse.

Vous avez jusqu'au **20 août 2021** pour vous inscrire. Tous ceux et celles qui téléphoneront après cette date ne pourront pas recevoir le service.

Merci de collaboration !



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

95, rue Saint-Charles

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0

Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

Le 2 août 2021

PROJET ORDRE DU JOUR

20h à la salle municipale

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Résolution – Nomination représentant à OH Témiscouata
 - b. Résolution – Transfert dans la réserve financière règlement 415
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Résolution – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
 - b. Autorisation – Tenue événement public sur terrain privé avec camping
 - c. Résolution – Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 10- **Travaux publics**
 - a. Soumission – Tracteur usagé
 - b. Résolution – Acceptation devis déneigement MTQ 2021-2022
 - c. Résolution – Réparation unité #22
 - d. Résolution - Engagement Contremaître permanent
- 11- **Urbanisme**
 - a. Résolution – Extension du dépôt du rôle triennal 2022-2024
 - b. Résolution – Nomination des fonctionnaires désignés
 - c. Résolution – Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 12- **Sécurité incendie**
- 13- **Santé bien-être et Hygiène du milieu**
- 14- **Varia**
- 15- **Période de questions**
- 16-
- 17- **Levée de l'assemblée**

Infos de votre maire suppléant

Chers citoyens (nes) de Saint-Louis-du-Ha! Ha!,

Je tiens à vous remercier pour votre patience pour les travaux de chemin de terre, qui va bon train.

Nos jeunes s'amuse bien au Camp de jour cet été et Bravo aux animateurs.

Aussi, je mentionne qu'aux travaux publics que M. Samuel Perron est entré en fonction le 19 juillet dernier. Je remercie leur travail aux travaux publics.

Nous avons une nouvelle personne à l'entretien de nos fleurs. Merci à la nouvelle jardinière, madame Diane Paradis.

Je souligne aussi que certains jeunes s'amuse à faire du vandalisme au niveau de la toilette extérieure du Centre des loisirs, dans le jardin communautaire et au parc La Chanterelle. C'est désolant pour la population de Saint-Louis-du-Ha! Ha! car nous sommes des gens fiers de leur municipalité. Un peu de respect s'il-vous-plaît.

Merci !

Gilles Dumont
Maire suppléant

SAVIEZ-VOUS...

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Informations pour électeurs et candidats

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Dans le cadre des élections municipales du 7 novembre 2021, le président d'élection requiert des offres de service pour combler des besoins en personnel électoral pour la journée du vote par anticipation dimanche le 31 octobre 2021 et pour la journée du scrutin dimanche le 7 novembre 2021.

Poste à combler

- Commission de révision
- Scrutateur
- Secrétaire de bureau de vote
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
- Membre de la table de vérification et l'identification de l'électeur

Conditions à remplir

- Avoir 17 ans ou plus et en bonne santé;
- Être disponible pour une session de formation d'une durée approximative de trois heures au début du mois d'octobre prochain.
- Être disponible pour travailler les :
 - ✓ Jour du vote par anticipation, dimanche 31 octobre 2021 de 11h à 21h;
 - ✓ Jour du scrutin, dimanche 7 novembre 2021 de 9h à 21h;
 - ✓ Lors de la commission de révision le 16 et le 26 octobre 2021 (2 jours non déterminés).

Rémunération

La rémunération est celle prévue par règlement du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Comment soumettre sa candidature

Toute personne désirant offrir ses services pour combler l'un ou l'autre des postes disponibles doit avant le 15 septembre 2021 à 16h30 se présenter au bureau municipal au 95, rue Saint-Charles sur les heures habituelles de bureaux pour venir donner votre nom.

RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Les élus, réunis en conseil, représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

Aidés du directeur général et secrétaire-trésorier, les élus restent les maîtres d'œuvre des projets municipaux. Par leur droit de vote, ils décident ensemble des orientations et des priorités d'action de la municipalité et où seront investies les diverses sommes liées aux programmes de subvention gouvernementaux.

Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Que ce soit pour des projets d'asphaltage, de réfection des réseaux d'égouts, du taux de taxation annuel ou de la construction, de la rénovation ou de la location d'édifices municipaux, les élus sont les premiers décideurs. C'est avec les résolutions du conseil que les élus mandatent le directeur général pour agir au nom de la municipalité et ainsi, faire avancer les projets du conseil.

Au niveau de l'investissement personnel, les élus se rencontrent lors de chaque séance publique du conseil municipal, mais aussi aux séances de travail organisées par le maire, généralement une fois par mois. De plus, les conseillers sont appelés à siéger sur les divers comités de la municipalité.

Le maire doit en plus, des obligations liées aux séances, siéger à la table des maires de la MRC et sur les autres comités de la MRC. Il est aussi invité à siéger, s'il le désire sur tous les comités de la municipalité.

POSER SA CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Si vous le désirez, vous pouvez déjà venir chercher votre formulaire de candidature au bureau municipal afin de vous préparer à l'élection, mais vous ne pourrez le déposer qu'entre **le 17 septembre et le 1^{er} octobre 2021** lors de la période prévue à cet effet. Un avis public sera émis afin d'informer la population sur les jours et les heures auxquels vous pourrez déposer une candidature.

Aussi, le DGEQ met à votre disposition un guide afin d'éclaircir toutes les étapes du processus en vous expliquant tous vos droits en tant que futur candidat ou en tant que candidat officiel à l'élection. Ce guide est disponible en ligne sur le site du DGEQ ou en allant sur le site de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sachez qu'il est du devoir du président d'élection d'informer, de répondre aux questions des futurs candidats et de permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit démocratique. Le président d'élection est disponible lorsque le bureau municipal est ouvert et il se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. Le cas échéant, veuillez prendre rendez-vous, au préalable, auprès de ce dernier.

Organismes et loisirs

RAPPEL HORAIRE ESTIVALE / BIBLIOTHÈQUE

OUVERT LES MERCREDIS 3-11-18-25 AOÛT EN SOIRÉE

19H00 À 20H30



LIGUE DE BALLE LENTE MASCULINE DU KRTB

Voici l'horaire pour le mois d'août à domicile pour notre équipe de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Jeudi 5 août à 20h00 : Pohénégamook vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

VENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE !

LIGUE DE BALLE LENTE FÉMININE

Voici l'horaire pour le mois d'août à domicile pour notre équipe de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Mardi 3 août à 20h00 : Saint-Antonin vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Mardi 10 août à 20h00 : Cabano vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Mardi 17 août à 20h00 : Saint-Antonin vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Mardi 24 août à 20h00 Squatec vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

VENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE !

CAMP DE JOUR

Jeudi le 12 août sera la dernière journée du camp de jour 2021. Les 35 jeunes inscrits ont passé un été rempli de belles activités.

Merci à tous les jeunes et aux animateurs d'avoir relevé les mesures de protection dans le contexte de la COVID-19 pendant les 7 semaines.

L'équipe d'animation: Octave (Cloé Quirion), Fushia (Émy Briand), Flash (Nathan Thériault) et Acapella (Audrey Fortin).

SAISON DE TENNIS ESTIVALE

Une autre belle saison de tennis à Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Nous sommes très heureux de la participation des jeunes au cours de tennis ainsi qu'à la ligue cet été. Effectivement, 33 participants de 4 à 15 ans ont pu bénéficier des installations de notre municipalité afin d'améliorer leurs techniques de base de tennis.

De plus, la concentration de tennis de l'école Georges-Gauvin nous a démontré son importance en ce qui concerne le développement des habiletés des participants.

Nous tenons aussi à remercier les entraîneurs Francis Bélanger et Hugo Chamberland qui ont permis aux jeunes de pratiquer ce beau sport. Merci également à Gabriel Bélanger et Mathieu Chamberland pour leur précieuse aide.

Nous tenons à vous rappeler qu'il y aura un mini-tournoi amical, le 9 août, afin de clôturer la saison en beauté.

Bonne fin d'été à tous !



POURQUOI C'EST IMPORTANT DE FAIRE RAMONER VOTRE CHEMINÉE ?

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies, il permet aussi :

- * De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- * D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- * D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- * Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de Chauffage et de ses composantes.

Le chauffage au mazout ou à l'antracite nécessite un ramonage moins fréquent. Il est approprié de retirer la suie en ramonant la cheminée lorsque nécessaire. Cependant, il est recommandé de vous référer à un professionnel de ce type de chauffage qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour vous conseiller.

Puisque qu'aucun dépôt n'est créé lors de la combustion du gaz naturel ou du propane, le ramonage de la cheminée n'est pas requis lors de l'utilisation des appareils de chauffage au gaz, sauf lorsque prescrit.

Qu'est-ce que le créosote ?

Le créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Comment prévenir la formation de la créosote ?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle le bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- * Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- * Brûler du bois sec;
- * Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

Ne vous fiez pas uniquement aux bûches ou aux affitifs de ramonage (chimique), puisque ces produits n'éliminent que partiellement les dépôts de créosote.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1er	2 Séance du conseil municipal à 20h00 à la salle municipale avec distanciation physique et le port du masque	3 Partie de balle lente féminine à 20h00 Saint-Antonin vs Saint-Louis-du-Ha! Ha!	4	5 Partie de balle lente masculine à 20h00 Pohénégamook vs Bar St-Louis	6	7
8	9 Séance extraordinaire 19h30 à la salle municipale avec distanciation physique et port du masque.	10 Partie de balle lente féminine à 20h00 Cabano vs Saint-Louis-du-Ha! Ha	11	12 FIN DU CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE	13	14
15	16	17 Partie de balle lente féminine à 20h00 Saint-Antonin vs Saint-Louis-du-Ha! Ha	18	19	20	21
22	23	24 Partie de balle lente féminine à 20h00 Squatec vs Saint-Louis-du-Ha ! Ha !	25	26	27	28
29	30	31				